Französisch

Brochure grossesse et naissance

ottostadt magdeburg

Avant la naissance:

Pour tous:

- carnet de maternité remis par le/ la gynécologue; prévention régulière importante → informer la caisse maladie de la date prévue de l'accouchement
- contacter la sage-femme suffisamment tôt (prévention, cours, suivi) → choix de la maternité (soirées d'information, entretien avec une sage-femme, entretien avec un/une médecin)
- lorsque les parents ne sont pas marié(e)s ou sont parent unique : reconnaissance prénatale (services de l'état civil, services enfance et jeunesse ou notaire), déclaration relative à la garde de l'enfant (services enfance et jeunesse ou notaire) → préparation des demandes d'allocations familiales et parentales

pour les employé(e)s:

- informer la caisse maladie et l'employeur/ l'employeuse de la grossesse/de la date prévue de l'accouchement (carnet de maternité) → en cas de faible revenu : faire une demande d'aide financière auprès d'un centre d'information pour femmes enceintes
- faire une demande d'allocation de maternité auprès de la caisse maladie (vers la 33e semaine de grossesse), l'employeur/ l'employeuse verse une subvention → faire une simple demande de congé parental auprès de l'employeur/ l'employeuse (7 semaines avant la fin du congé de maternité, pour les pères 7 semaines avant le début du congé parental)

les centres d'information pour femmes enceintes fournissent des conseils sur toutes ces questions, et également sur d'autres

en cas de prestations par les services sociaux (Sozialamt) ou l'agence pour l'emploi (Jobcenter):

Prestations de l'agence pour l'emploi:

faire une demande d'aide supplémentaire pour femmes enceintes (faire la demande principale ou communiquer un changement)

et

faire une demande de versement naissance unique pour femmes enceintes (vêtements de maternité, articles pour bébé)

également possible:

aide financière par la fondation fédérale pour la mère et l'enfant « Bundesstiftung Mutter und Kind » (informations et demande auprès des centres d'information pour femmes enceintes)

Prestations des services sociaux:

art. 6 de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG) : faire une demande pour besoins spécifiques dus à la grossesse et à la naissance (et éventuellement aide supplémentaire)

également possible:

aide financière par la fondation fédérale pour la mère et l'enfant « Bundesstiftung Mutter und Kind » (voir ci-dessus)

Après la naissance :

Pour tous:

- acte de naissance/inscription au registre des naissances (services de l'état civil du lieu de naissance) aller recevoir le colis de bienvenue (services de l'état civil) → l'enfant est inscrit par les services de l'état civil et reçoit un numéro d'identification fiscal par voie postale
- lorsque les parents ne sont pas marié(e)s ou sont parent unique : reconnaissance de paternité (services de l'état civil, services enfance et jeunesse ou notaire), déclaration relative à la garde de l'enfant (services enfance et jeunesse ou notaire) (uniquement si cela n'a pas déjà été effectué avant la naissance) → assurance-maladie de l'enfant (caisse maladie)
- examens médicaux préventifs par le/la pédiatre → faire la demande d'allocations familiales avec le numéro fiscal (caisse des allocations familiales) et la demande d'allocations parentales (services sociaux et services du logement)
- déclaration de besoin relative à une place en crèche/en école maternelle (https://kitaplatz.magdeburg.de)

pour les employé(e)s:

- informer l'employeur/l'employeuse de la naissance
- le cas échéant, vérifier la tranche fiscale et l'abattement pour enfants à charge (services fiscaux)
- au besoin, faire une demande de prestation supplémentaire pour enfants (caisse des allocations familiales)
- en cas de fin du contrat de travail: contacter l'agence pour l'emploi 3 mois à l'avance, si possible

en cas de prestations par les services sociaux (Sozialamt) ou l'agence pour l'emploi (Jobcenter):

- présenter une copie de l'acte de naissance aux services sociaux/à l'agence pour l'emploi
- faire une demande de subvention pour l'enfant (le cas échéant, aide supplémentaire pour parent unique)

en cas de besoin, faire une demande de :

- allocations logement (services sociaux et services du logement)
- Otto-City-Card (information et demande : services sociaux et services du logement)

Auprès des services enfance et jeunesse

(lorsque les parents ne sont pas marié(e)s ou sont parent unique):

parents non marié(e)s:

- reconnaissance de paternité (services enfance et jeunesse, services de l'état civil ou notaire)
- souhait de la garde en commun: garde de l'enfant (pour les parents non marié(e)s, c'est d'abord la mère qui a la garde de l'enfant) (services enfance et jeunesse ou notaire)

parent unique :

- faire établir une confirmation de garde par le parent unique (attestation négative) (services enfance et jeunesse)
- le cas échéant, faire examiner le droit à la pension alimentaire ou à une avance sur pension alimentaire (services enfance et jeunesse) –> présentation d'une copie de l'acte de paternité (le cas échéant), documents d'identité, attestations de salaire ou d'allocation de chômage ALG II (le cas échéant)

Allocations familiales et allocations parentales

ottostadt magdeburg

Allocations familiales (Familienkasse)

demande possible

- l'enfant vit dans le foyer commun
- seul un parent peut faire la demande
- même sans travail

demande non possible

- pendant la procédure de demande d'asile
- admission exceptionnelle au séjour (dérogations uniquement au cas par cas !)

sont prises en compte

à 100 % :
- pour les prestations des demandeurs d'asile
- pour les prestations de l'agence pour l'emploi

auprès de la caisse des allocations familiales (Familienkasse):

présentation du numéro d'identification fiscal de l'enfant (l'enfant est inscrit automatiquement au bureau de déclaration de domicile par les services de l'état civil. Ensuite, les parents reçoivent le numéro d'identification fiscal par voie postale).

Allocations parentales (Sozial- und Wohnungsamt)

en général

- les deux parents peuvent se répartir jusqu'à 14 mois entre eux, à leur propre discrétion
- chaque parent doit faire une demande individuelle
- allocations parentales de base : deux mois au minimum, 14 mois au maximum
- sont prises en compte à 100 % :
  - pour les prestations des demandeurs d'asile
  - pour les prestations de l'agence pour l'emploi

demande possible

- l'enfant vit dans le foyer commun
- allocations parentales minimum (300 € allocations parentales de base/150 € allocations parentales supplémentaires) ou allocations parentales proportionnelles au revenu
- pendant le congé parental : pas d'activité rémunérée ou pas plus de 30 heures par semaine
- carte de séjour avec autorisation de travail
- particularités : art. 23a, art. 24, art. 25 parag. 3, 4 et 5 de la loi sur le séjour des étrangers (AufenthG) seulement avec une autorisation de séjour de 3 ans en Allemagne et en cas d'activité professionnelle ou d'allocations chômage ALG I
- dans certains cas de figure, les décisions sont prises conjointement avec le Land de Saxe-Anhalt

demande non possible

- pendant la procédure de demande d'asile
- admission exceptionnelle au séjour (exceptions pour les travailleurs/travailleuses d'Algérie, du Maroc, de Tunisie et de Turquie)
- carte de séjour aux fins d'études ou de la formation
- carte de séjour aux fins d'emploi avec limitation de la durée

auprès des services sociaux et des services du logement (Sozial- und Wohnungsamt):

présentation des documents d'identité, de la copie de l'acte de naissance pour les allocations parentales et de la demande dûment remplie avec justificatifs de revenu

Déclaration d'une naissance

Services de l'état civil

déclaration de la naissance dans un délai d'une semaine auprès des services de l'état civil (effectuée par la maternité ; en cas d'accouchement à domicile, la déclaration doit être effectuée en personne dans un délai de 3 jours)

établissement de l'acte de naissance par les services de l'état civil, dans un délai de 4 semaines (en général, la présence conjointe de la mère et du père est nécessaire)
=> prendre rendez-vous en écrivant à geburtsanmeldung@std.magdeburg.de ou par téléphone au 0391/ 540 4215

Service des étrangers

parents: présentation de l'attestation de la déclaration auprès du service des étrangers (les services de l'état civil communiquent d'abord la naissance au service des étrangers par voie électronique)

vérification carte de séjour/ demande d'asile

le cas échéant, demande d'asile: faire une demande de prestations pour demandeur d'asile pour l'enfant (services sociaux), aussi lorsque les parents reçoivent des prestations au titre du code social SGB II

Cas particuliers/problèmes éventuels

- uniquement pour identité établie et vérifiabilité de la situation familiale de la mère : inscription des deux parents sur l'acte de naissance (en cas d'établissement de l'acte sans identité établie, l'enfant reçoit le nom de la mère)
- l'absence de documents d'identité ou de l'acte de mariage des parents peut avoir un impact sur l'établissement de l'acte de naissance et sur la demande de prestations.
- noms des enfants parfois différents, lorsqu'ils sont nés dans des pays différents ou lorsque les passeports comportent des noms différents
- pour l'enfant, une demande d'asile peut être effectuée après la naissance, ou un droit de séjour peut lui être octroyé en fonction du titre de séjour des parents. Les enfants peuvent obtenir un titre de séjour indépendamment des parents avec une procédure de demande d'asile.
- jusqu'à 6 mois après la naissance, les enfants ont la possibilité de recevoir des prestations de l'agence pour l'emploi en vertu du titre de séjour de leurs parents. Pendant cette période, une demande d'asile peut être effectuée ou un droit de séjour peut être octroyé en fonction du titre de séjour des parents.
- si une demande d'asile est effectuée pour l'enfant, faire la demande de prestations à temps auprès des services sociaux et du logement ! (les prestations pour les demandeurs d'asile sont versées par les services sociaux et du logement à partir du 1er jour de la demande, et non de façon rétroactive)
- les demandes d'allocations familiales, d'allocations parentales et de prestations en vertu du code social SGBII ou de la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG) doivent être effectuées rapidement, pour éviter les dettes !
- il est important que la mère soit assurée auprès d'une caisse maladie ; sinon, l'ensemble des frais pour les sages-femmes, les médecins, les hôpitaux, etc. doivent être supportés par les familles elles-mêmes.

auprès des services de l'état civil (Standesamt): présentation de documents originaux :

parents non marié(e)s: actes de naissance des parents, documents d'identité valides (passeport et titre de séjour, citoyen(ne)s de l'UE: carte d'identité), reconnaissance prénatale et déclaration relative à la garde, le cas échéant

parents marié(e)s: documents d'identité valides (voir ci-dessus), acte de mariage, actes de naissance des parents

mère divorcée: acte de naissance de la mère, documents d'identité valides (voir ci-dessus), le cas échéant actes de changement de nom, acte de mariage avec jugement de divorce définitif, reconnaissance prénatal et déclaration relative à la garde le cas échéant, ainsi que passeport et acte de naissance du père reconnaissant l'enfant

Adresses et interlocuteurs importants

ottostadt magdeburg

MATERNITÉS

a Universitätsklinik für Frauenheilkunde, Geburtshilfe und Reproduktionsmedizin
Gerhart-Hauptmann-Straße 35, 39108 Magdeburg
Tel.: 0391/ 671 7301

b Marienstift - Klinik für Geburtshilfe
Harsdorfer Straße 30, 39110 Magdeburg
Tel.: 0391/ 726 2458

c Klinikum Magdeburg - Frauenheilkunde und Geburtshilfe
Birkenallee 34, 30130 Magdeburg
Tel.: 0391/ 791 3601

PÉDIATRES

1. **Barbara Fügner,** Große Diesdorfer Str. 227, 39108 Magdeburg, Tel.: 0391/ 607 8342
2. **Süna Gertz,** Hanns-Eisler-Platz 11,39128 Magdeburg, Tel.: 0391/ 252 2737
3. **Dr. med. Kathrin Dusel, Dr. med. Gunther Gosch, Dipl. Med. Regina Lehmann, Dr. med. Ute Schwitalla,** Domplatz 11, 39104 Magdeburg, Tel.: 0391/ 734 7351
4. **Dr. med. Jana Hoyer-Schuschke,** Stieglitzweg 29, 39110 Magdeburg, Tel.: 0391/ 252 9216
5. **Dr. med. Daniela Petz,** Badeteichstr. 14, 39126 Magdeburg, Tel.: 0391/ 505 1400
6. **Karen Höft & Peggy Renner,** Dr.-Grosz-Str. 1-2, 39126 Magdeburg, Tel.: 0391/ 288 668 50
7. **Dipl.-Med. Cornelia Hanke,** Halberstädter Chaussee 87a, 39116 Magdeburg, Tel.: 0391/ 727 6694
8. **Dr. med. Sandra Körn,** Alt-Salbke 96, 39122 Magdeburg, Tel.: 0391/ 404 6056
9. **Manon Staack & Peggy Fernández Pérez,** Bruno-Taut-Ring 156, 39130 Magdeburg, Tel.: 0391/ 722 4316
10. **Katharina Polter,** Frankefelde 34, 39116 Magdeburg, Tel.: 0391/ 631 2098
11. **Dr. med. Angelika Schaulat,** Breiter Weg 251, 39104 Magdeburg, Tel.: 0391/ 408 23 252
12. **Dr. med. Veronika Weise,** Hopfenbreite 16, 39120 Magdeburg, Tel.: 0391/ 621 1260
13. **Dr. med. Petra Huidu,** Lübecker Str. 32, 39124 Magdeburg, Tel.: 0391/ 251 5166
14. **Dr. med. Eva Schneckenhaus,** Halberstädter Str. 55, 39112 Magdeburg, Tel.: 0391/ 616 535
15. **Gabriela Ciubotaru,** Ebendorfer Chaussee 49, 39128 Magdeburg, Tel.: 0391/ 726 59 733
16. **Margarete Rathert,** Leipziger Str.44, 39120 Magdeburg, Tel.: 0391/ 672 4200

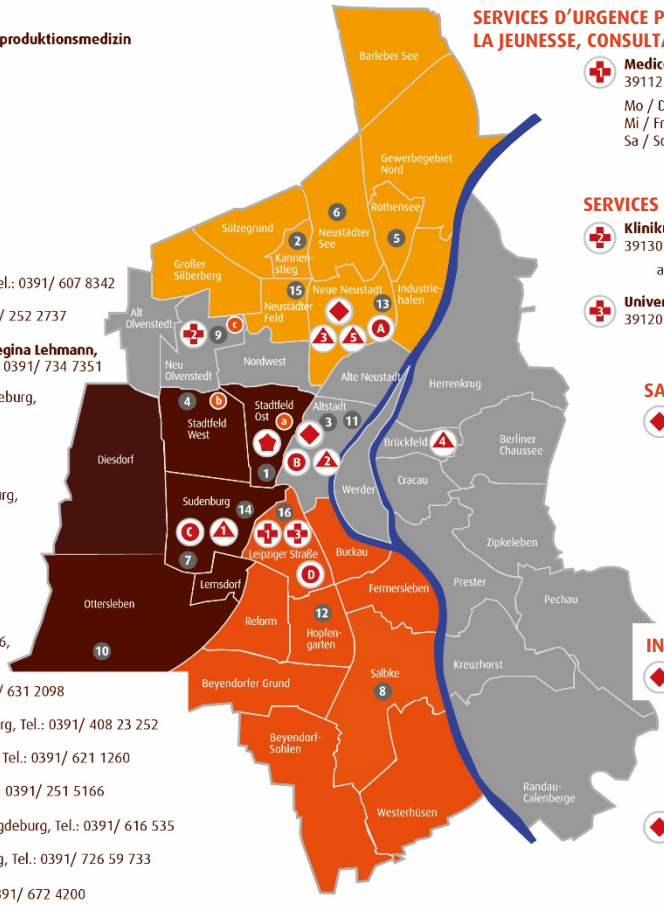

SERVICES D'URGENCE PÉDIATRIQUES ET MÉDICAUX POUR LA JEUNESSE, CONSULTATION POUR LES CAS D'URGENCE

Medico Soziales Zentrum, Leipziger Str. 17a,
39112 Magdeburg, Tel.: 0391/ 627 9600

Mo / Di / Do	18:00 - 23:00 Uhr
Mi / Fr	14:00 - 23:00 Uhr
Sa / So / Feiertag	07:00 - 23:00 Uhr

SERVICES D'URGENCE HOSPITALIERS

Klinikum Magdeburg, Birkenallee 34,
39130 Magdeburg, Tel.: 0391/ 7910
allgemeine Notfallsprechstunde: ab 24 Uhr

Universitätsklinikum, Leipziger Str. 44,
39120 Magdeburg, Tel.: 0391/ 6701

SANTÉ PUBLIQUE

Gesundheits- und Veterinäramt,
Lübecker Straße 32, 39130 Magdeburg
- **Kinder- und Jugendärztlicher Dienst**
  Tel.: 0391/ 540 6048
- **Kinder- & Jugendpsychiatrischer Dienst**
  Tel.: 0391/ 540 6058
- **Schwangeren- und Mütterberatung**
  Tel.: 0391/ 540 6053
- **Sozialpsychiatrischer Dienst**
  Tel.: 0391/ 540 6075

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Koordinationsstelle Frühe Hilfen
Lübecker Straße 32, 39124 Magdeburg
Tel.: 0391/ 540 2474 und 540 2475
www.kinder-in-magdeburg.de

Sprechzeiten: Di 15:00- 17:00 Uhr
Do 10:00- 12:00 Uhr
sowie nach Vereinbarung

Familieninformationsbüro
Krügerbrücke 2 (Ecke Ulrichplatz)
39104 Magdeburg
Tel.: 0391/ 5980 2700 und 5980 2701
www.facebook.com/FIBMagdeburg

POINT DE CONTACT ENFANCE ET JEUNESSE

Kinder- und Jugendnotdienst
Meldung von Kindeswohlgefährdung:
Gerhard-Hauptmann-Str. 46a, 39108 Magdeburg
Tel.: 0391/ 731 0114

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION

1 Psychologische Erziehungs- und Familienberatungsstelle des Jugendamtes Magdeburg
Halberstädter Str. 168-172, 39116 Magdeburg
Tel.: 0391/ 607 4980

2 Magdeburger Stadtmission e. V.
Leibnitzstr. 4, 39104 Magdeburg, Tel.: 0391/ 532 4913

3 Wildwasser Magdeburg e. V.
(Beratungsstelle gegen sexualisierte Gewalt),
Ritterstr. 1, 39124 Magdeburg, Tel.: 0391/ 251 5417

4 Psychologische Beratungsstelle - Caritas Regionalverband Magdeburg
Am Charlottentor 31, 39114 Magdeburg
Tel.: 0391/ 289 21 052

5 pro familia
Lübecker Str. 24, 39124 Magdeburg
Tel.: 0391/ 252 4133

CONSULTATION PERSONNELLE POUR LES PARENTS, LES ENFANTS ET LA JEUNESSE

A Sozialzentrum Nord, Lübecker Str. 32,
39124 Magdeburg, Tel.: 0391/ 540 6092
Zuständigkeitsbereich

B Sozialzentrum Mitte, Katzensprung 2,
39104 Magdeburg, Tel.: 0391/ 540 4971
Zuständigkeitsbereich

C Sozialzentrum Süd, Wilhelm-Höpfner-Ring 1,
39116 Magdeburg, Tel.: 0391/ 540 3133
Zuständigkeitsbereich

D Sozialzentrum Südost, Bertolt-Brecht-Str. 5,
39120 Magdeburg, Tel.: 0391/ 540 3812
Zuständigkeitsbereich

CENTRES D'INFORMATION POUR LES FEMMES ENCEINTES ET LES FAMILLES

Gesundheits- & Veterinäramt
Schwangeren- und Mütterberatung
Lübecker Straße 32, 39124 Magdeburg, Zimmer 147
Tel.: 0391/ 540 6053

pro familia Landesverband Sachsen-Anhalt e.V.
Lübecker Straße 32, 39124 Magdeburg

AWO Schwangerenberatung
Thiemstraße 12, 39104 Magdeburg
Tel.: 0391/ 406 8050

Stadtmission Schwangerenberatung
Leibnizstraße 4, 39104 Magdeburg
Tel.: 0391/ 532 4927

Caritas Schwangerenberatung
Karl-Schmidt-Straße 5c, 39104 Magdeburg
Tel.: 0391/ 408 0512

Fondation fédérale pour la mère et l'enfant «Bundesstiftung Mutter und Kind»:
Les demandes d'aide financières peuvent être effectuées uniquement auprès d'un centre d'information pour femmes enceintes du domicile

BUREAUX DES CITOYENNES ET CITOYENS DE MAGDEBOURG

BürgerBüros: Behördennummer 115

BürgerBüro Mitte
Leiterstraße 2a, 39104 Magdeburg

BürgerBüro Süd
Bördepark, Salbker Chaussee 67, 39118 Magdeburg

BürgerBüro Nord
Lübecker Straße 32, 39124 Magdeburg

BürgerBüro West
Bruno-Beye-Ring 50, 39130 Magdeburg

Landeshauptstadt Magdeburg
Dezernat für Soziales, Jugend und Gesundheit
Wilhelm-Höpfner-Ring 4, 39116 Magdeburg
Tel.: 0 391.540 6717
E-Mail: koordination.integration@stadt.magdeburg.de
www.magdeburg.de/integrationsportal
Stand: Mai 2021

AUTORITÉS

Jobcenter Magdeburg
Otto-v.-Guericke-Straße 12a, 39104 Magdeburg
Hotline: 0391/ 562 1777

Services de l'état civil (Standesamt Magdeburg)
Humboldtstraße 11, 39112 Magdeburg
Tel.: 0391/ 540 42 15

Services sociaux et du logement (Sozial- & Wohnungsamt)
Wilhelm-Höpfner-Ring 4, 39116 Magdeburg
→ Elterngeldstelle
Hotline: 0391/ 540 3670 oder -71

Caisse des allocations familiales (Familienkasse)
Hohepfortestraße 37, 39104 Magdeburg
Hotline: 0800/ 455 5530

Services fiscaux Magdeburg
Tessenowstraße 10, 39114 Magdeburg
Hotline: 0391/ 885 12

Agence pour l'emploi
Hohepfortestraße 37, 39114 Magdeburg
Hotline: 0800 / 455 5500

Informations crèche et école maternelle
Wilhelm-Höpfner-Ring 1, 39116 Magdeburg, Zimmer 223
Tel.: 0391/ 540 3131

Paternité/pension alimentaire/actes officiels/avance sur pension
Julius-Bremer-Straße 8, 39104 Magdeburg
Behördennummer 115

Allocations logement (Wohngeld)
Wilhelm-Höpfner-Ring 4, 39116 Magdeburg
Hotline: 0391/ 540 3670 oder 0391/ 540 3671

Otto-City-Card
Wilhelm-Höpfner-Ring 4, 39116 Magdeburg
Hotline: 0391/ 540 3670 oder 0391/ 540 3671

VÊTEMENTS BON MARCHÉ POUR BÉBÉS ET POUR ENFANTS

Baby- und Kleinkindershop der Stiftung netzwerk leben
Karl-Schmidt-Straße 4, 39104 Magdeburg
Tel.: 0391/ 401 8249 und 0391/ 534 2411